



Le commerçant demonte son materiel car je n ai pas solde ma factu

Par **lavie17**, le **21/06/2018 à 08:50**

Bonjourrrn2016 je fais installer une bâche de terrasse sur un mobilhome, mon mari décède en novembre 2016 et je ne procède pas au paiement du solde d'une part car je n'ai pas l'argent et d'autre part car manque de finition dans l'installation.rnSemaine dernière ils viennent dans mon mobilhome alors qu'il y a des locataires, demontent les baches et s'en vont. je procède a la totalité du solde et maintenant ils me demandent 300€ pour revenir les installer, une honternen ont ils le droit malgré leur reserve de propriéternmerci de votre reponse

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018 à 08:52**

Bonjour,rnrnVous déposez plainte pour vol, c'est tout. Le commerçant-artisan n'a pas à se faire justice lui-même.

Par **lavie17**, le **21/06/2018 à 08:57**

vous en etes certain malgré leur reserve de propriété ?

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018 à 09:02**

Oui. Il devait vous informer avant qu'il allait venir démonter la bâche sauf si vous vous acquittiez du solde dû.

Par **lavie17**, le **21/06/2018** à **09:07**

merci de votre information, après la plainte quelle est la procédure à suivre ?

Par **lavie17**, le **21/06/2018** à **09:08**

dois-je les informer que je vais déposer plainte

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018** à **12:06**

Non, vous ne les informez de rien, c'es la justice qui va les en informer.